

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR L'EXPLOITATION DU DUTY FREE SHOP (DFS)
DE L'AÉROGARE DE TULEAR
(RELANCE)
(N° 19/001/ADEMA/DG/DDCP)**

Objet : Sélection de candidat pour l'exploitation de la boutique DFS en zone sous douane « Départs » de l'aérogare de TULEAR

1. Faisant suite à l'AMI réf. N°18/001/ADEMA/DG/DDCP du 04 Février 2019 et en vertu du Décret N° 2017-007 du 03 Janvier 2017 portant délégation de pouvoir en matière de construction, de gestion et d'exploitation des aéroports et aérodromes civils ouverts à la circulation aérienne publique appartenant à l'Etat à la Société AÉROPORTS DE MADAGASCAR (ADEMA S.A.) et de l'Article 37 de son Cahier des charges, cette dernière lance un Appel à Manifestation d'Intérêt au public intéressé pour l'exploitation de la boutique DFS sous douane de l'aérogare de TULEAR. **Cette boutique sera régie par le régime douanier des ventes de produits hors taxes dont le démarrage de l'exploitation est subordonné à l'acquisition par le futur exploitant de toutes les autorisations administratives nécessaires.**

2. Le Soumissionnaire doit prouver sa capacité financière, organisationnelle et en ressources humaines nécessaires pour la bonne marche de l'exploitation et du développement futurs de la boutique DFS sous douane.

Les expériences en commerce DFS en milieu aéroportuaire du soumissionnaire (ou de son personnel-clé) constituent un atout.

3. Le Soumissionnaire pourra être soit un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont les Chambres de Commerce et d'Industrie, soit une Société à responsabilité limitée (SARL, SARLU), soit une Société Anonyme, soit un Groupement / Consortium d'opérateurs.

4. Le document de soumission sera composé de :

- Pièce n° 1 : Le nom (ou la raison sociale), la forme juridique et le siège social (Adresse postale, Téléphone, FAX, E-mail), l'adresse d'exploitation et la date de création;
- Pièce n° 2 : Le pouvoir et la qualité du signataire de la soumission ;
- Pièce n° 3 : Une copie certifiée conforme de la carte statistique, de la carte d'identification fiscale 2019 ou 2018 valide, extrait du registre du commerce (RC) ou registre des métiers, le nombre des membres et leur qualification respective, le capital en précisant le montant, la structure, les noms et la participation des personnes physiques ou morales, les statuts de Groupement/Consortium/Association, le certificat de non faillite à moins de trois (3) mois ;
- Pièce n° 4 : Liste du personnel clé envisagé à affecter à l'exploitation (CV, Diplômes, Expériences) ;
- Pièce n° 5 : Liste des produits proposés à la vente et celle des matériels/mobiliers envisagés à affecter à l'exploitation (avec pièces justificatives)
- Pièce n° 6 : Les références du Soumissionnaire dans les domaines d'activités similaires et autres documents jugés utiles.
- Pièce n° 7 : Les références financières du Soumissionnaire (capacité financière, états financier, investissements réalisés sur les 3 dernières années,...)
- Pièce n° 8 : Un document exposant les motifs qui justifient l'intérêt du soumissionnaire pour l'exploitation du DFS –zone Départs- de l'aérogare de TULEAR.

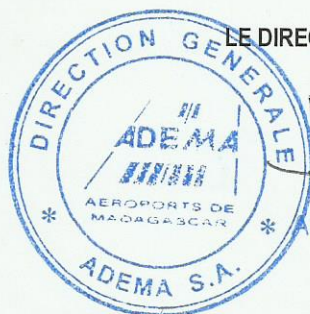
5. Les offres devront être présentées sous enveloppe fermée, sans signe de reconnaissance extérieur du candidat, scellée à la cire, portant la référence du présent Appel à manifestation d'intérêt et mentionnant. « **AMI pour l'exploitation du DFS sous douane Départs de TULEAR** »:

Elles doivent parvenir à la Direction Générale d'ADEMA S.A., Immeuble Zone Aviation Générale, Ivato aéroport, BP 5271, ANTANANARIVO 101, au plus tard le **31 Juillet 2019 avant 12 heures locales** et pourront être soit adressées par pli recommandé avec avis de réception par ADEMA, la date de cet avis faisant foi, soit déposées contre reçu signé au siège ou à la représentation d'ADEMA de TULEAR. L'envoi de dossier par courrier électronique n'est pas acceptable.


Pour toutes informations complémentaires, prière de prendre contact au téléphone : (261)20.22 485 15 (HB de 07H 00 à 13H 00 – heures locales).

Antananarivo, le

03 JUL. 2019



LE DIRECTEUR GENERAL


ANDRIAMIHAFY Herison
Directeur Général